

## Le travail ne protège pas forcément de la pauvreté

Quatre foyers allocataires à bas revenus sur dix comprennent au moins un travailleur

*Fin 2007, 164 800 foyers allocataires d'une prestation versée par les CAF franciliennes disposent de bas revenus et comprennent au moins un travailleur.*

*Ces travailleurs sont d'autant plus pauvres qu'ils sont éloignés du marché du travail (emplois précaires, alternance avec des périodes de chômage...). Ils le sont moins lorsqu'ils bénéficient des prestations familiales liées à la présence d'un troisième enfant. La pauvreté reste cependant liée à l'importance des charges de famille, les trois quarts de ces foyers étant des familles avec enfants.*

Danie Chemineau et Armelle Quiroga, Ctrad-CAF Ile-de-France  
France-Line Mary-Portas, Insee Ile-de-France

**F**in 2007, 395 000 foyers franciliens ayant bénéficié toute l'année d'une ou plusieurs prestations versées par les Caisses d'allocations familiales (CAF) vivent sous le seuil de bas revenus : après perception des prestations sociales et avant impôt, leur revenu par unité de consommation est inférieur à 871 euros par mois (⇒ Source et définitions). Ces foyers allocataires touchés par la pauvreté ne sont pas tous éloignés du marché du travail. En effet, dans 42 % des cas, au moins l'un des adultes allocataires est un travailleur. L'allocataire ou son conjoint éventuel a été actif (occupé professionnellement ou au chômage) pendant au moins la moitié de l'année, dont un mois ou plus en emploi. Dans les deux tiers des cas, les adultes travailleurs ont même occupé un emploi toute l'année.

La proportion de foyers allocataires à bas revenus comprenant au moins un travailleur est particulièrement élevée dans les départements de grande couronne, notamment en Seine-et-Marne .

Elle est plus faible à Paris et en petite couronne. Dans le centre de l'agglomération, les foyers à bas revenus comprennent

un peu plus souvent des personnes inactives ou au chômage percevant un des trois minima sociaux versés

### **En grande couronne, les foyers allocataires à bas revenus sont majoritairement des travailleurs**

(répartition des différents types de foyers allocataires à bas revenus selon le département de résidence)

	Foyers de travailleurs allocataires à bas revenus		Foyers à bas revenus bénéficiaires d'un minimum social (*)		Autres foyers allocataires à bas revenus		Ensemble des foyers allocataires à bas revenus	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Paris</b>	30 700	37	34 800	42	17 500	21	83 000	100
Hauts-de-Seine	18 900	43	17 000	38	8 500	19	44 400	100
Seine-Saint-Denis	34 900	39	39 000	43	15 800	18	89 700	100
Val-de-Marne	18 300	40	18 800	41	8 400	19	45 500	100
<b>Petite couronne</b>	72 100	40	74 800	42	32 700	18	179 600	100
Seine-et-Marne	16 000	49	10 800	33	6 000	18	32 800	100
Yvelines	13 900	47	9 400	32	6 100	21	29 400	100
Essonne	14 200	46	10 900	36	5 600	18	30 700	100
Val-d'Oise	17 900	45	14 100	36	7 600	19	39 600	100
<b>Grande couronne</b>	62 000	47	45 200	34	25 300	19	132 500	100
<b>Ile-de-France</b>	164 800	42	154 800	39	75 500	19	395 100	100

(\*) Foyers à bas revenus dont aucun adulte allocataire n'est un travailleur, et bénéficiaires d'un minimum social versé par la CAF. Champ : foyers dont l'allocataire et le conjoint éventuel sont âgés de moins de 65 ans (hors étudiants) et sont présents toute l'année 2007.

Source : CAF Ile-de-France, FILEASC au 31/12/2007 et FREM de janvier à décembre 2007

## Source et définitions

### Source

La plupart des données de l'étude sont issues du [Fichier des prestations légales et d'action sociale \(FILEASC\)](#) des Caisses d'allocations familiales franciliennes au 31 décembre 2007. Cette source fournit de nombreux renseignements sur les caractéristiques sociodémographiques et les ressources des foyers allocataires. Un foyer allocataire est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, ainsi que des enfants et autres personnes à charge entrant dans le calcul d'au moins une prestation versée par les CAF (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux).

Les données au 31 décembre ont été complétées par des variables extraites des [Fichiers réduits mensuels \(FREM\)](#) des CAF, renseignant sur l'activité de l'allocataire et sur celle de son conjoint éventuel pour chacun des 12 mois de l'année 2007. Cette méthodologie s'inspire des travaux précurseurs d'Olivier Girault du Pôle régional mutualisé (PRM) des CAF de Rhône-Alpes et d'Auvergne, et de ceux de Xavier Durang du Dispositif régional d'observation sociale (DROS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le champ porte sur les foyers allocataires d'âge actif résidant en Ile-de-France au 31/12/2007, et dont l'allocataire et le conjoint éventuel sont présents tout au long de l'année 2007 dans les fichiers réduits mensuels. Sont ainsi exclus de l'étude :

- les foyers allocataires gérés par une CAF francilienne mais ne résidant pas en Ile-de-France ;
- les foyers allocataires dont les ressources sont mal appréhendées, notamment les étudiants ne percevant qu'une aide au logement, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus ;
- les foyers pour lesquels on ne dispose pas d'une information complète sur le calendrier d'activité de l'allocataire ou sur celui de son conjoint éventuel.

### Définitions

Afin de pouvoir comparer les revenus des foyers allocataires, de taille et de composition démographique différente, on considère leur [revenu par unité de consommation \(RUC\)](#), soit un revenu par équivalent adulte. Il s'agit d'un revenu mensuel, calculé à partir du revenu annuel du foyer allocataire déclaré à la CAF, augmenté du montant des prestations versées par la CAF et perçues pour le mois de décembre. Dans les prestations sont inclus le 1/12 de l'Allocation de Rentrée Scolaire et le 1/9 de la prime de maternité reçue entre juillet et décembre.

Le nombre d'unités de consommation est calculé en utilisant les pondérations suivantes : 1 UC pour le premier adulte ; 0,5 UC pour toute autre personne de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour toute autre personne de moins de 14 ans ; 0,2 UC supplémentaire pour les familles monoparentales.

Un foyer allocataire est dit «à bas revenus» lorsque son RUC est inférieur à 60 % du revenu médian par unité de consommation de la population de référence (population âgée de moins de 65 ans, hors étudiants). Il est calculé au niveau national à partir de l'enquête Revenus fiscaux (ERF) avant impôt, qui fait référence pour la mesure de la pauvreté monétaire. Le seuil de bas revenus est fixé à 871 € par unité de consommation pour les données au 31/12/2007. A titre indicatif, un couple sans enfant ou une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans sont à bas revenus si leurs ressources mensuelles sont inférieures à 1306,5 €. Ces ressources doivent être inférieures à 1 829 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, et à 2 090 € pour un couple avec trois enfants de moins de 14 ans.

L'écart relatif entre le revenu médian par unité de consommation des foyers à bas revenus et le seuil de bas revenu permet de mesurer l'[intensité de la pauvreté](#) au sein de ces foyers : plus leur revenu médian est faible et s'écarte du seuil, plus l'intensité de la pauvreté est élevée. Le revenu médian est celui qui partage les foyers en deux groupes égaux : la moitié dispose d'un revenu par unité de consommation supérieur, l'autre d'un revenu inférieur.

Un foyer de [travailleur allocataire à bas revenus](#) est un foyer à bas revenus comprenant au moins un travailleur, même s'il perçoit par ailleurs un minimum social. Seule l'activité des adultes de référence du foyer (l'allocataire et son conjoint éventuel) est prise en compte ici. Un adulte est considéré comme travailleur lorsqu'il a été actif (en emploi ou au chômage) au moins six mois dans l'année, dont un mois ou plus en emploi effectif.

par les CAF (revenu minimum d'insertion, allocation aux adultes handicapés ou allocation de parent isolé).

Les 165 000 foyers de travailleurs à bas revenus de la région représentent 537 000 personnes, adultes allocataires et personnes dont ils ont la charge. La pauvreté laborieuse touche ainsi 5,3 % de la population francilienne âgée de moins de 65 ans (⇒■ Mesure de la pauvreté laborieuse).

### *Les foyers de travailleurs pauvres sont majoritairement des familles*

Les foyers de travailleurs à bas revenus sont majoritairement des familles avec enfants : 31 % sont des familles monoparentales, 27 % des couples avec un ou deux enfants et 20 % des familles nombreuses de trois enfants ou plus 📎👤. La plupart du temps, un seul parent pourvoit aux ressources du foyer puisque seuls 10 % des foyers de travailleurs à bas revenus comprennent deux travailleurs. En revanche, les allocataires bénéficiaires de minima sociaux sont le plus souvent des adultes isolés.

Les enfants sont de ce fait particulièrement concernés par la pauvreté laborieuse. La moitié des personnes vivant dans un foyer de travailleur allocataire à bas revenus sont des enfants à charge de moins de 20 ans. Ils sont âgés de moins de 6 ans dans 30 % des cas. Les foyers de travailleurs sont un peu plus jeunes que les autres foyers allocataires à bas revenus : la part des allocataires âgés de 50 ans ou plus y est notamment moins importante. L'allocataire est le plus souvent âgé de 30 à 49 ans. Il est plus fréquemment de nationalité étrangère. Une part importante des foyers de travailleurs à bas revenus réside dans le parc locatif social (40 %).

### *39 % des ressources proviennent des prestations sociales*

La moitié des foyers de travailleurs allocataires à bas revenus perçoit un revenu par unité de consommation qui ne dépasse pas 719 € par mois. Ce revenu médian est inférieur de 17 % au seuil de bas revenus. Les ressources provenant

de l'activité sont insuffisantes pour protéger ces foyers de la pauvreté. Cependant ces foyers sont relativement moins pauvres que les autres. Leur revenu dépend également moins fortement des prestations sociales versées par les CAF. Celles-ci ne représentent, en moyenne, que 39 % de leurs ressources mensuelles contre 56 % pour l'ensemble des foyers allocataires à bas revenus. Ces foyers sont très nombreux à être aidés pour leur logement (79 %) ou à percevoir des prestations familiales (72 %). Une minorité perçoit un minimum social (15 %).

L'intensité de la pauvreté est plus forte chez les travailleurs sans conjoint ayant connu des périodes d'inactivité ou de chômage. Elle est également plus importante chez les couples dont seul l'un des conjoints est un travailleur . Elle est, au contraire, plus faible quand les deux adultes allocataires ont occupé un emploi toute l'année, et qu'ils bénéficient de revenus d'activité plus importants.

L'intensité de la pauvreté des foyers de travailleurs dépend également de la présence d'enfants à charge. Elle tend à diminuer avec le nombre de ces enfants et est plus faible dans les familles nombreuses de 3 enfants ou plus. Le bénéfice de prestations familiales plus élevées à partir du troisième enfant permet en effet de réduire cette pauvreté due à la faiblesse des revenus d'activité et à l'importance des charges de famille ( Prise en charge des enfants par les prestations familiales). Dans les foyers de travailleurs à bas revenus de trois enfants ou plus, la part des prestations dans le revenu est donc particulièrement forte : 47 % en moyenne pour les couples et 60 % pour les familles monoparentales.

### Des travailleurs aux conditions d'activité particulièrement défavorables

La mise en regard du niveau de revenu, de la composition familiale et de l'activité au sein des foyers de travailleurs allocataires à bas revenus permet de distinguer six groupes de foyers, dont les profils socio-démographiques diffèrent .

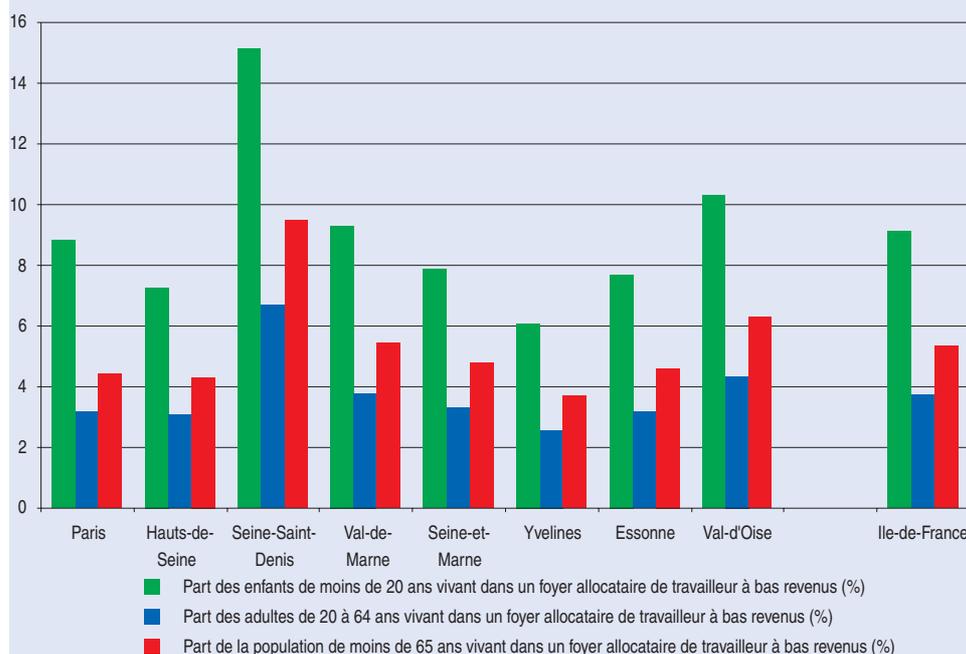
## La mesure de la pauvreté laborieuse à partir des données CAF

La pauvreté est mesurée ici pour la population des foyers allocataires des CAF, à partir de la notion de bas revenus, qui ne tient pas compte du prélèvement des impôts. Le champ et les concepts sont différents de ceux utilisés dans les enquêtes réalisées par l'Insee auprès des ménages. Les résultats diffusés ici ne peuvent donc être comparés à ceux publiés sur les travailleurs pauvres au niveau national, notamment dans les rapports de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Une partie des foyers allocataires des CAF échappe par ailleurs à l'observation : ceux pour lesquels l'activité des adultes allocataires (allocataires et conjoints) n'a pas pu être connue sur l'ensemble des 12 mois de l'année. Les foyers exclus du champ représentent un tiers des foyers allocataires à bas revenus. La pauvreté laborieuse est de ce fait sous-estimée dans cette étude.

La part de la population de moins de 65 ans résidant dans un foyer allocataire de travailleur à bas revenus doit donc être considérée comme une mesure a minima de la fréquence de la pauvreté laborieuse. En 2007, cette part s'élève à 5,3 % en Ile-de-France, et à 9,2 % lorsque l'on considère la seule population des enfants franciliens âgés de moins de 20 ans. La pauvreté laborieuse touche particulièrement les habitants de la Seine-Saint-Denis (9,5 %), et dans une moindre mesure les habitants du Val-d'Oise (6,3 %). Elle est plus rare dans les Yvelines (3,7 %), les Hauts-de-Seine (4,3 %) et à Paris (4,4 %).

### En Seine-Saint-Denis, la pauvreté laborieuse touche 15 % des moins de 20 ans



Champ : foyers de travailleurs à bas revenus dont l'allocataire et le conjoint éventuel sont âgés de moins de 65 ans (hors étudiants) et sont présents toute l'année 2007.

Sources : CAF Ile-de-France, FILEASC au 31/12/2007 et FREM de janvier à décembre 2007 ; Insee, Estimations départementales de population au 31/12/2006

Une mesure plus extensive de la pauvreté laborieuse consiste à ajouter à la population des foyers de travailleurs à bas revenus celle des foyers de travailleurs « fragiles ». Un foyer allocataire est dit « fragile » lorsque son revenu par unité de consommation est supérieur au seuil de bas revenus, mais serait inférieur à ce seuil en l'absence de prestations versées par les CAF. Avec cette définition plus large, un dixième de la population francilienne de moins de 65 ans vit dans un foyer de travailleur dont les revenus d'activité sont insuffisants pour protéger ses membres de la pauvreté.

## ② Les trois quarts des foyers de travailleurs à bas revenus sont des familles avec enfants (caractéristiques des foyers allocataires à bas revenus selon le type de foyer)

	Foyers de travailleurs allocataires à bas revenus	Foyers à bas revenus bénéficiaires d'un minimum social (*)	Autres foyers allocataires à bas revenus	Ensemble des foyers allocataires à bas revenus
<b>Composition familiale du foyer</b>				
Part des allocataires isolés (%)	18	59	38	38
Part des foyers monoparentaux (%)	31	27	32	30
- avec 1 enfant (%)	14	13	12	13
- avec 2 enfants (%)	12	8	11	10
- avec 3 enfants ou plus (%)	5	6	9	6
Part des couples sans enfant (%)	4	3	6	4
Part des couples avec enfants (%)	47	11	24	28
- avec 1 enfant (%)	9	3	6	6
- avec 2 enfants (%)	18	4	8	10
- avec 3 enfants ou plus (%)	20	4	10	12
<b>Caractéristiques socio-démographiques de l'allocataire</b>				
Part des foyers dont l'allocataire est âgé de 15 à 29 ans (%)	18	18	15	18
Part des foyers dont l'allocataire est âgé de 30 à 39 ans (%)	29	28	22	27
Part des foyers dont l'allocataire est âgé de 40 à 49 ans (%)	34	26	24	29
Part des foyers dont l'allocataire est âgé de 50 à 64 ans (%)	19	28	39	26
Part des foyers dont l'allocataire est étranger (%)	35	24	35	31
<b>Types de prestations perçues</b>				
Part des foyers bénéficiant d'un minimum social (%)	15	100	0	45
Part des foyers bénéficiant de prestations familiales (%)	72	33	51	53
Part des foyers bénéficiant d'une prestation logement (%)	79	48	86	68
<b>Revenu des foyers</b>				
Revenu médian par unité de consommation, incluant les prestations (euros par mois)	719	579	648	626
Intensité de la pauvreté (en %)	17	34	26	28
Ressources moyennes des foyers, hors prestations (euros par mois)	825	38	530	460
Ressources moyennes des foyers, incluant les prestations (euros par mois)	1 349	767	1 010	1 056
Montant moyen des prestations CAF perçues (euros par mois)	524	729	480	596
Part moyenne des prestations CAF dans le revenu (en %)	39	95	48	56

(\*) Foyers à bas revenus dont aucun adulte allocataire n'est un travailleur, et bénéficiaires d'un minimum social versé par la CAF.  
Champ : foyers dont l'allocataire et le conjoint éventuel sont âgés de moins de 65 ans (hors étudiants) et sont présents toute l'année 2007.

Source : CAF Ile-de-France, FILEASC au 31/12/2007 et FREM de janvier à décembre 2007

## Prise en charge des enfants par les prestations familiales

Le dispositif de prestations familiales combine plusieurs objectifs de solidarité : d'abord aider l'ensemble des familles ayant des enfants de moins de 20 ans en ciblant particulièrement les familles nombreuses de trois enfants ou plus et celles avec un jeune enfant ; ensuite soutenir davantage ces familles avec des prestations sous conditions de ressources.

Les **allocations familiales (AF)** sont versées à partir du deuxième enfant à charge. Le barème des AF prend mieux en compte les enfants des familles nombreuses. Ainsi, en 2007, sont versés mensuellement 119,13 € pour 2 enfants, 271,75 € pour 3 enfants, et 152,63 € pour chaque enfant en plus. Aux AF s'ajoute une majoration de 33,51 € quand l'enfant atteint 11 ans, qui passe à 59,57 € quand il atteint 16 ans. Depuis mai 2008, ces deux majorations sont progressivement remplacées par une seule majoration accordée à partir de 14 ans.

Mais l'aîné d'une famille de deux enfants n'a pas droit à une majoration. Pour atténuer la baisse brutale des prestations quand l'aîné d'une famille de trois enfants ou plus atteint l'âge de 20 ans, une allocation forfaitaire de 75,33 € est versée pendant un an. Un complément familial de 155,05 € mensuels est versé aux familles nombreuses (trois enfants ou plus) de ressources modestes. Les familles situées sous un seuil de ressources reçoivent une prime à la naissance, puis une d'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) de 171,06 € par mois jusqu'aux 3 ans de l'enfant ; celle-ci ne se cumule pas avec le complément familial.

A titre d'exemple, un couple avec deux enfants de 8 ans et 11 ans reçoit 119,13 € d'allocations familiales, si le salaire du parent travailleur est de 1 400 € mensuels (l'autre parent étant au foyer) : le revenu par unité de consommation (RUC) est alors de 745 € après intégration du douzième des alloca-

tions de rentrée scolaire (ARS) versées aux familles de ressources modestes. Si ce même couple avait un troisième enfant de 6 ans, il recevrait au total 460,31 € de prestations en allocations familiales, majorations et complément familial : son RUC serait alors de 804 € avec la prise en compte de l'ARS. L'aide des prestations est plus efficace dans cette situation comparativement à la précédente. Si cette famille comptait quatre enfants avec un aîné de 14 ans, son RUC s'élèverait à 737 € avec l'ARS : l'effet du complément familial s'atténue.

*L'aide au logement est fonction de plusieurs paramètres : revenus, montant du loyer ou du remboursement et taille de la famille ; elle n'a pas été prise en compte dans les exemples présentés. Les CAF versent aussi trois minima sociaux : le revenu minimum d'insertion, l'allocation de parent isolé et l'allocation aux adultes handicapés.*

Trois premiers groupes sont constitués de foyers dont la pauvreté tient avant tout à la faiblesse des ressources provenant de l'activité. La situation de ces adultes allocataires à bas revenus sur le marché du travail est donc particulièrement défavorable. Ils ont connu des périodes d'inactivité, de chômage, ou occupé des emplois faiblement rémunérés.

Dans chacun de ces groupes, la pauvreté est plus forte que celle de l'ensemble des foyers de travailleurs à bas revenus et au moins un quart des foyers a bénéficié d'un minimum social. Ces trois premiers groupes sont minoritaires puisqu'ils rassemblent 38 % des foyers de travailleurs allocataires à bas revenus de la région. Ils sont cependant surreprésentés dans la capitale 📍.

### Les travailleurs sans conjoint n'ayant pas travaillé toute l'année (19 700 foyers abritant 41 200 personnes)

Le premier groupe (A) est composé exclusivement de travailleurs sans conjoint ayant connu des périodes de chômage ou d'inactivité, bien qu'ayant le plus souvent travaillé la majeure partie de l'année. Les foyers de ce groupe sont ceux dont le revenu médian par unité de consommation est le plus faible (inférieur de 28 % au seuil de bas revenus), et dépend le plus des prestations sociales versées par les CAF. Celles-ci représentent en moyenne 59 % de leurs ressources financières. Trois travailleurs sur dix ont été allocataires d'un minimum social au cours de l'année, principalement le RMI.

Ces travailleurs sont jeunes : 28 % ont moins de 30 ans et 33 % ont entre 30 et 39 ans. Six sur dix sont à la tête d'une famille monoparentale. Ils résident un peu plus fréquemment dans le parc locatif privé que l'ensemble des foyers de travailleurs à bas revenus, et sont davantage présents à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines.

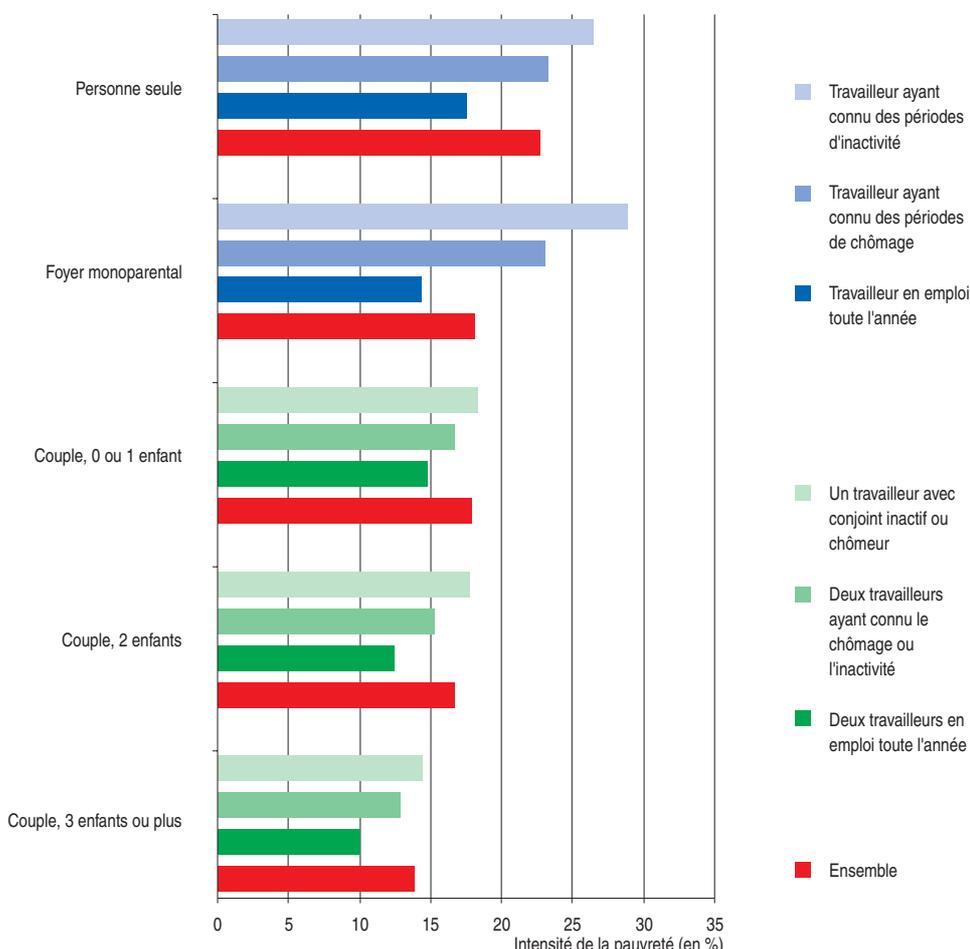
### Les foyers de travailleurs touchés par le chômage (19 600 foyers abritant 61 800 personnes)

Le deuxième groupe (B) rassemble exclusivement des foyers dont l'un des adultes allocataires a été au chômage au moins la moitié de l'année. Le revenu par unité de consommation de ces foyers est très faible (inférieur de 22 % au seuil de bas revenus) et leurs ressources proviennent à 45 % des prestations sociales versées par les CAF. Comme dans le groupe précédent, trois foyers sur dix ont perçu un minimum social au cours de l'année.

Les travailleurs plus âgés sont surreprésentés dans ce groupe : dans 23 % des cas, l'allocataire est en effet âgé de 50 ans ou plus. Il vit en couple avec un ou deux enfants dans un tiers des cas. Ces foyers résident un peu plus souvent dans le parc locatif social que la moyenne. Ils sont répartis de manière relativement homogène sur le territoire francilien.

### 📌 ③ Une pauvreté plus forte pour les travailleurs isolés ayant connu le chômage ou l'inactivité

(intensité de la pauvreté des foyers de travailleurs à bas revenus selon la composition familiale et l'activité des adultes allocataires)



Champ : foyers de travailleurs à bas revenus dont l'allocataire et le conjoint éventuel sont âgés de moins de 65 ans (hors étudiants) et sont présents toute l'année 2007.

Source : CAF Ile-de-France, FILEASC au 31/12/2007 et FREM de janvier à décembre 2007

### Les travailleurs sans enfant (23 500 foyers abritant 29 200 personnes)

Ce groupe (C) est composé uniquement de foyers de travailleurs sans enfant, dont les trois quarts sont des adultes vivant seuls ayant travaillé toute l'année. La faiblesse de leurs ressources tiendrait essentiellement à des conditions d'emploi défavorables : emplois à bas salaires, emplois à temps partiel, stages, emplois aidés. Un quart de ces foyers a

**4 Six profils de foyers de travailleurs allocataires à bas revenus**  
(caractéristiques des différents groupes des foyers de travailleurs à bas revenus)

	A	B	C	D	E	F	Ensemble des foyers de travailleurs à bas revenus
	Travailleurs sans conjoint ayant connu le chômage ou l'inactivité	Foyers dont un des adultes a été chômeur au moins six mois	Foyers sans enfant à charge	Familles d'un ou deux enfants, dont un seul parent travaille	Parents isolés ayant travaillé toute l'année	Familles nombreuses, un ou deux travailleurs	
<b>Nombre de foyers de travailleurs à bas revenus</b>	<b>19 700</b>	<b>19 600</b>	<b>23 500</b>	<b>29 200</b>	<b>34 800</b>	<b>38 000</b>	<b>164 800</b>
Répartition en % du total	12	12	14	18	21	23	100
<b>Composition familiale du foyer</b>							
Part des allocataires isolés (%)	40	20	76	0	0	0	18
Part des foyers monoparentaux (%)	60	23	0	0	100	0	31
- avec 1 enfant (%)	27	12	0	0	43	0	14
- avec 2 enfants (%)	21	7	0	0	41	0	12
- avec 3 enfants ou plus (%)	12	3	0	0	16	0	5
Part des couples sans enfant (%)	0	7	24	0	0	1	4
Part des couples avec enfants (%)	0	51	0	100	0	99	47
- avec 1 enfant (%)	0	13	0	35	0	6	9
- avec 2 enfants (%)	0	20	0	65	0	16	18
- avec 3 enfants ou plus (%)	0	18	0	0	0	78	20
<b>Activité des adultes allocataires du foyer</b>							
Part des travailleurs sans conjoint ayant connu le chômage ou l'inactivité (%)	100	43	0	0	0	0	17
Part des travailleurs sans conjoint en emploi toute l'année (%)	0	0	76	0	100	0	32
Part des couples formés d'un travailleur et d'un inactif ou chômeur (%)	0	51	21	100	0	63	41
Part des couples formés de deux travailleurs (%)	0	6	3	0	0	37	10
Part des foyers dont un des adultes a été chômeur de 6 mois ou plus (%)	0	100	0	0	0	1	12
<b>Caractéristiques sociodémographiques de l'allocataire</b>							
Part des foyers dont l'allocataire est âgé de 15 à 29 ans (%)	28	14	41	18	9	6	18
Part des foyers dont l'allocataire est âgé de 30 à 39 ans (%)	33	29	19	32	28	32	29
Part des foyers dont l'allocataire est âgé de 40 à 49 ans (%)	26	34	16	30	46	43	34
Part des foyers dont l'allocataire est âgé de 50 à 64 ans (%)	13	23	24	20	17	19	19
Part des foyers dont l'allocataire est étranger (%)	27	34	23	43	29	46	35
<b>Types de prestations perçues</b>							
Part des foyers bénéficiant d'un minimum social (%)	30	28	25	9	6	5	15
Part des foyers bénéficiant de prestations familiales (%)	54	66	0	89	89	98	72
Part des foyers bénéficiant d'une prestation logement (%)	77	83	82	76	78	77	79
- locataires parc social (%)	35	45	21	38	53	44	40
- locataires parc privé (%)	36	29	52	27	20	18	28
- accédants à la propriété (%)	3	8	3	11	5	16	8
- logés en hébergement collectif (%)	4	2	7	0	0	0	2
<b>Revenu des foyers</b>							
Revenu médian par unité de consommation, incluant les prestations (€ par mois)	625	680	716	719	747	753	719
Intensité de la pauvreté (en %)	28	22	18	17	14	14	17
Ressources moyennes des foyers, hors prestations (euros par mois)	368	700	501	1 013	888	1 126	825
Ressources moyennes des foyers, incluant les prestations (euros par mois)	908	1 279	752	1 406	1 356	1 933	1 349
Montant moyen des prestations CAF perçues (euros par mois)	540	579	251	393	468	807	524
Part moyenne des prestations CAF dans le revenu (en %)	59	45	33	28	35	42	39

Champ : foyers de travailleurs à bas revenus dont l'allocataire et le conjoint éventuel sont âgés de moins de 65 ans (hors étudiants) et sont présents toute l'année 2007.

Source : CAF Ile-de-France, FILEASC au 31/12/2007 et FREM de janvier à décembre 2007

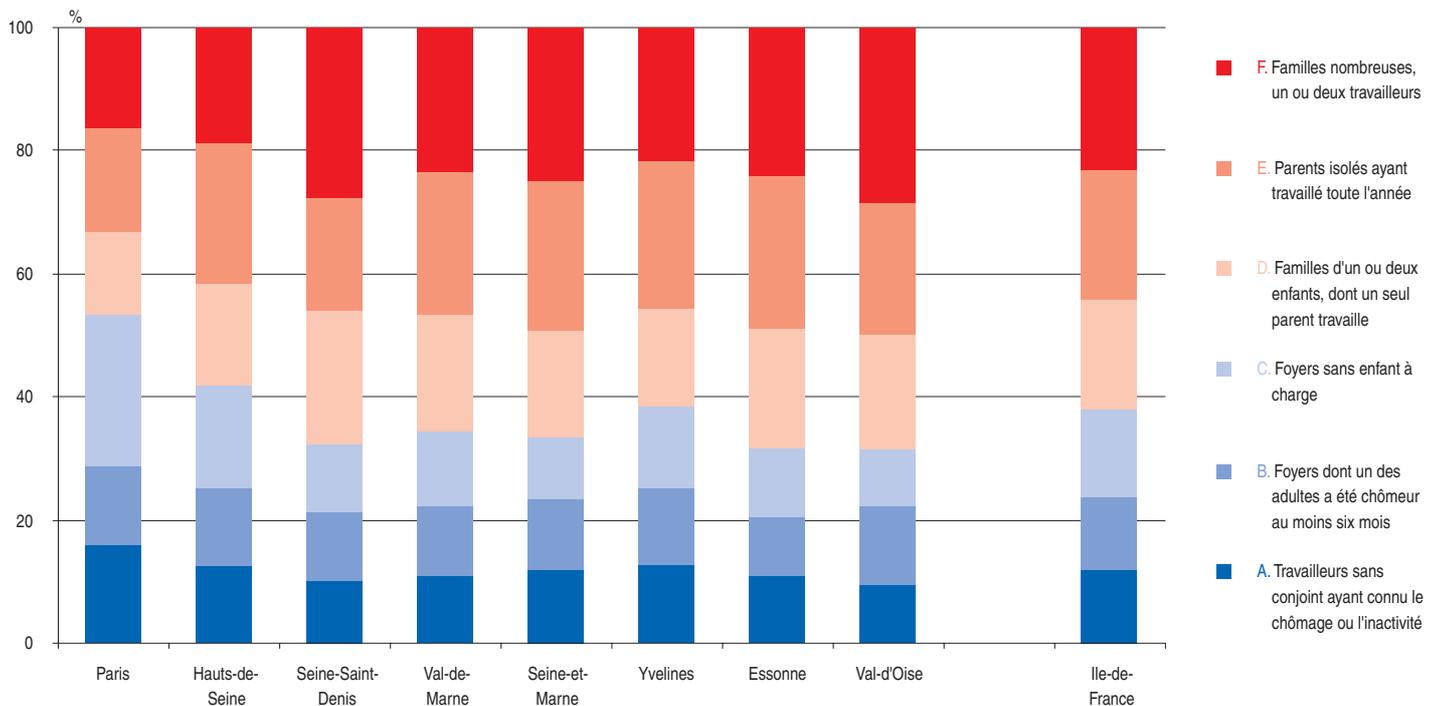
d'ailleurs perçu un minimum social, RMI ou AAH. Le revenu par unité de consommation de ces travailleurs sans enfant est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des foyers de travailleurs à bas revenus. Il dépend moins fortement des prestations sociales versées par les CAF,

la grande majorité de ces foyers ne percevant qu'une aide au logement.

Les travailleurs les plus jeunes et les plus âgés sont surreprésentés dans ce groupe : dans 41 % des cas, l'allocataire est âgé de moins de 30 ans et dans 24 %, il est

âgé de 50 ans ou plus. Ces travailleurs sans enfant résident majoritairement dans le parc locatif privé, et plus souvent que la moyenne en hébergement collectif (foyers de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants...). Ils sont particulièrement représentés à Paris, ainsi

**5 Moins de familles que de foyers sans enfant parmi les travailleurs à bas revenus de la capitale**  
(répartition des foyers de travailleurs à bas revenus selon le profil et le département de résidence)



Champ : foyers de travailleurs à bas revenus dont l'allocataire et le conjoint éventuel sont âgés de moins de 65 ans (hors étudiants) et sont présents toute l'année 2007.

Source : CAF Ile-de-France, FILEASC au 31/12/2007 et FREM de janvier à décembre 2007

que dans les communes aisées des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

**Des travailleurs aux charges de familles souvent importantes**

Les trois autres groupes, les plus nombreux, sont formés de foyers aux charges de familles importantes. Ces charges sont liées à leur nombre élevé d'enfants ou à la présence d'un seul adulte apporteur de ressources. Ce dernier occupe cependant, la plupart du temps, un emploi toute l'année. Ces familles bénéficient de prestations familiales et disposent par ailleurs de revenus d'activité plus élevés que les autres foyers de travailleurs à bas revenus. L'intensité de la pauvreté est donc plus faible pour ces trois groupes que pour les trois groupes précédents.

**Les couples avec un ou deux enfants dont seul l'un des parents travaille**  
(29 200 foyers abritant 106 600 personnes)

Ce groupe (D) est composé exclusivement de couples ayant un ou deux enfants, dont seul l'un des conjoints travaille. Dans 83 % des cas, le travailleur du foyer a occupé un emploi toute l'année. Ces foyers sont ceux dont le re-

venu dépend le moins des prestations sociales versées par les CAF. Leur revenu médian par unité de consommation est égal à celui de l'ensemble des foyers de travailleurs à bas revenus.

Dans ces familles, l'allocataire est plus souvent étranger et plus jeune que dans les autres foyers de travailleurs à bas revenus : il est âgé de moins de 40 ans dans la moitié des cas. Les enfants de ces familles sont d'ailleurs très jeunes : 26 % ont moins de 3 ans et 24 % entre 3 et 5 ans. Ces familles sont surreprésentées en Seine-Saint-Denis, ainsi que dans les communes limitrophes du Val-d'Oise ou des Hauts-de-Seine. Elles sont également bien représentées parmi les foyers de travailleurs à bas revenus résidant le long de la vallée de la Seine dans le Val-de-Marne et dans l'Essonne.

**Les familles monoparentales dont le parent travaille toute l'année**  
(34 800 foyers abritant 97 700 personnes)

Ce groupe (E) est composé uniquement de foyers monoparentaux dont le parent a occupé un emploi toute l'année. Leur niveau de revenu est supérieur à celui

des autres foyers de travailleurs à bas revenus, et dépend moins fortement des prestations sociales versées par les CAF. Il s'agit essentiellement de familles ne comptant pas plus de deux enfants, dont le parent est âgé de 40 à 49 ans dans près de la moitié des cas. Les enfants de ces familles sont plus âgés que ceux des autres foyers de travailleurs à bas revenus : 31 % ont entre 11 et 15 ans, et 30 % entre 16 à 19 ans.

La moitié de ces familles monoparentales sont locataires dans le parc social. Leur présence est très forte dans les départements de grande couronne, ainsi que dans le sud de la petite couronne. Ces familles sont à l'inverse sous-représentées à Paris et en Seine-Saint-Denis.

**Les familles nombreuses de trois enfants ou plus**  
(38 000 foyers abritant 200 600 personnes)

Le dernier groupe de foyers de travailleurs à bas revenus (F) est essentiellement composé de couples avec 3 enfants ou plus. Dans quatre foyers sur dix, les deux adultes allocataires travaillent. Comme les foyers monoparentaux, ces familles nombreuses disposent

d'un niveau de revenu par unité de consommation supérieur à celui des autres foyers de travailleurs à bas revenus. Mais la part des prestations sociales dans leur revenu est plus forte que dans le groupe précédent, les foyers allocataires de trois enfants ou plus percevant des prestations familiales plus élevées.

Dans ce groupe, l'allocataire est plus souvent étranger, et plus souvent âgé de 40 à 49 ans que dans les autres foyers de travailleurs à bas revenus. Ces familles nombreuses sont souvent locataires dans le parc social (44 %), mais une part significative d'entre elles perçoit une aide au logement au titre de l'accession à la

propriété (16 %). Elles sont très présentes dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis, et dans une moindre mesure, en Seine-et-Marne. A l'inverse, elles sont peu représentées dans la partie centre-ouest du territoire francilien.

## Pour en savoir plus

« Une figure particulière de la pauvreté : les travailleurs pauvres », Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté de l'exclusion sociale 2007-2008, Cahier n° 3, avril 2008.

**Portas C.** : « 1,4 million de Franciliens vivent dans un foyer allocataire à bas revenus », *Insee Ile-de-France faits et chiffres*, n° 163, décembre 2007.

**Arsac M., Mary-Portas F.-L.** : « 460 000 salariés à faibles revenus d'activité dans le coeur de l'agglomération parisienne », Apur et Insee Ile-de-France, *Insee Ile-de-France à la page*, n° 289, novembre 2007.

« Approches de la pauvreté en Ile-de-France », Insee et Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France, janvier 2007.

**Durang X., Pillon J.** : « Quand le travail ne protège pas de la pauvreté... Approche de la pauvreté laborieuse à partir des données CAF », Dispositif régional d'observation sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Les cahiers du DROS*, n° 01, octobre 2006.

INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE

ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France

7, rue Stephenson - Montigny-le-Bretonneux  
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication : Sylvie Marchand  
Comité de rédaction : Patrick Pétour  
Rédactrice en chef : Christel Collin  
Secrétaire de rédaction : Françoise Beauflis  
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France  
Maquette : Nathalie Droux - Laure Omont  
Impression : S. N. Rafal

Publication téléchargeable à partir du site Internet : [www.insee.fr/ile-de-france](http://www.insee.fr/ile-de-france)

ISSN 0984-4724  
Commission paritaire n° 2133 AD  
Code Sage 10931552

© Insee 2009

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> semestre 2009

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

[www.insee.fr/ile-de-france](http://www.insee.fr/ile-de-france)